

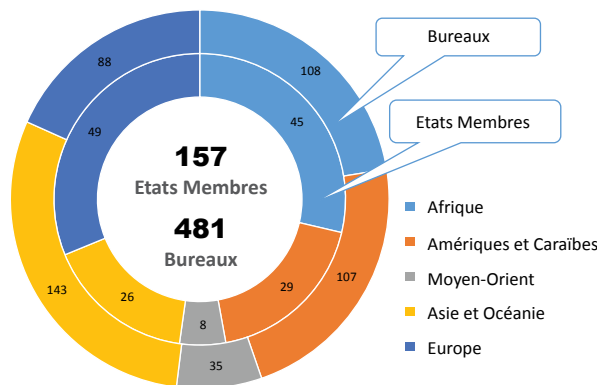
DES MIGRATIONS ORDONNEES, SURES ET RESPECTUEUSES DE LA DIGNITE HUMAINE PROFITENT A TOUS

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations est l'organisation intergouvernementale chef de file dans le domaine de la migration. Elle est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien être et les droits humains des migrants.

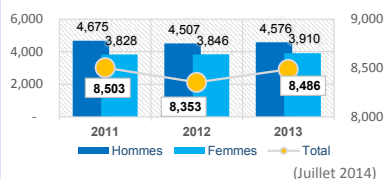
EVOLUTION GENERALE

Aujourd'hui, le monde compte plus de migrants que jamais : un milliard de personnes, soit un septième de l'humanité. Divers éléments, notamment les révolutions des communications et de l'information – contribuent à des mouvements de population aussi massifs. Les principaux facteurs de migration dont il faut se préoccuper en priorité sont : le changement climatique, les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, les conflits, l'évolution démographique d'une population vieillissante dans les pays industrialisés, l'augmentation exponentielle des jeunes sans emploi dans les pays en développement, et le creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud.

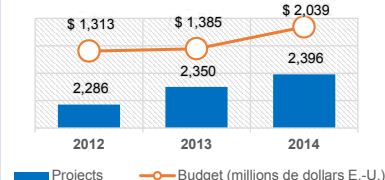
En raison de l'ampleur prise par la mobilité humaine, l'OIM continue de croître, à l'instar de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales. Aujourd'hui, elle compte 157 Etats Membres et 10 Etats observateurs. Le nombre de représentations sur le terrain est passé de 119 en 1998 à plus de 480 en 2014. L'effectif engagé dans les opérations, qui s'élevait à quelque 1 100 personnes en 1998, totalise à présent plus de 9 000 personnes, déployées pour l'essentiel (plus de 95 %) sur le terrain, le rapport entre le personnel international et le personnel recruté localement étant de 1 pour 8.



Effectifs de l'OIM dans le monde



Projets actifs et budget total de l'OIM



ORGANIZATIONAL STRUCTURE

Si l'OIM a son siège à Genève, ses structures sont fortement décentralisées, ce qui lui permet de se doter des moyens de se rapprocher des besoins, afin de fournir avec efficacité un nombre croissant de services variés à la demande de ses Etats Membres et de ses partenaires.

Les structures hors Siège de l'OIM sont les suivantes :

- **Neuf bureaux régionaux** (Dakar (Sénégal), Nairobi (Kenya), Le Caire (Egypte), Pretoria (Afrique du Sud), San José (Costa Rica), Buenos Aires (Argentine), Bangkok (Thaïlande), Bruxelles (Belgique) et Vienne (Autriche)), qui formulent des stratégies et des plans d'action régionaux pour fournir un soutien programmatique et administratif aux bureaux de pays relevant de leur compétence ;
- **Deux centres administratifs** (Manille et Panama), qui fournissent des services administratifs au réseau de bureaux de l'OIM ;
- **Deux bureaux spéciaux de liaison** (New York (Etats-Unis d'Amérique) et Addis-Abeba (Ethiopie)), qui renforcent les relations avec certains organes multilatéraux, des missions diplomatiques et des organisations non gouvernementales ;
- **Neuf bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et à fonctions de coordination**, chargés de garantir des appels de fonds efficaces, d'entretenir des relations fructueuses avec les donateurs, et de veiller à ce que les réalités migratoires d'un groupe de pays donné soient prises en considération dans les activités programmatiques déployées dans la région ;
- **Des bureaux de pays et des bureaux auxiliaires**, qui mettent en œuvre un large éventail de projets en réponse à des besoins migratoires spécifiques.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT L'OIM

DROITS HUMAINS des migrants

La communauté internationale est de plus en plus consciente que tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, doivent pouvoir compter sur la protection et la jouissance de leurs droits humains. Les droits des migrants sont au cœur du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, de dispositifs des Nations Unies et d'autres processus, dont le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR). En outre, à la faveur de sa campagne mondiale d'information, l'OIM prône une attitude plus favorable, plus ouverte et plus nuancée à l'égard des migrants.

GOVERNANCE des migrations

L'OIM œuvre de concert avec les gouvernements pour promouvoir un « scénario préférentiel » de gouvernance des migrations, dont la priorité est de faciliter – et non de limiter – la migration, envisagée comme un processus à gérer plutôt que comme un problème à résoudre, et qui vise à élargir l'éventail des possibilités offertes à chacun pour réaliser ses aspirations et son potentiel de développement humain grâce à la mobilité. L'OIM préconise une approche globale de la gouvernance des migrations et entretient des partenariats opérationnels avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé.

DROIT de la migration

L'OIM possède une expertise particulière dans le domaine du droit international de la migration, qui contribue à la promotion des normes internationales et régionales et à leur application. Elle fait connaître le droit de la migration, notamment en aidant les gouvernements et d'autres acteurs de la migration à renforcer leurs capacités de gouvernance ou à contribuer à une bonne gestion des migrations, entre autres par des formations et des activités de renforcement des capacités, des révisions législatives et des recherches sur le droit de la migration.

POLITIQUES migratoires

L'OIM conseille et soutient les gouvernements et ses partenaires pour qu'ils puissent élaborer, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, des politiques et des stratégies efficaces en matière de migration. L'Organisation veille à la cohérence interne et externe de son approche de la gouvernance des migrations en général – notamment, mais pas exclusivement, sous l'angle de la protection et de la politique humanitaire – dans la mesure où celle-ci concerne le couple migration et développement.

GESTION des migrations

L'OIM apporte aux Etats et à ses autres partenaires un appui en matière de gestion des migrations, afin de promouvoir des migrations sûres et ordonnées – notamment en donnant des orientations générales, en renforçant les capacités des gouvernements, en menant des activités normatives et de contrôle de la qualité, ainsi qu'en fournissant directement des services et des conseils d'expert sur l'intégration de la migration dans la planification du développement et sur les pratiques exemplaires suivies dans des domaines tels que l'emploi et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la thématique migration et santé, l'aide aux migrants vulnérables, et la gestion de l'immigration et des frontières.

MECANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires de l'OIM a été créé pour permettre de réagir rapidement pendant la période critique qui sépare l'éclatement d'une crise et la réception effective des fonds.

RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES

L'OIM entretient depuis longtemps, à différents niveaux, des relations de travail intenses avec les Nations Unies, qui sont sanctionnées par 34 accords de coopération conclus avec divers programmes et organismes des Nations Unies. En 2013, les Etats Membres ont décidé de créer un groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de OIM, chargé d'examiner en détail ces deux questions importantes.

SEXOSPECIFICITES

L'attachement de l'OIM aux questions de sexospécificité remonte à 1995. Il y a quelques années, l'Organisation a adhéré au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un cadre de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies qui vise à accélérer la marche vers l'égalité et l'autonomisation des femmes.

L'OIM a entrepris, en outre, de renforcer ses politiques et ses pratiques dans toutes ses interventions sur le terrain, afin de prévenir et de combattre la violence fondée sur le sexe et l'exploitation et les abus sexuels dont sont victimes les femmes, les filles, les hommes et les garçons.

FONDS DE L'OIM POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Fonds de l'OIM pour le développement est une source de financement unique en son genre, qui permet aux Etats Membres remplissant les conditions requises de développer leurs capacités en matière de gestion des migrations. Plus de 480 projets du Fonds sont actuellement mis en œuvre dans plus de 112 pays du monde. Le Fonds entend répondre aux besoins des Etats Membres qui remplissent les conditions requises en leur fournissant un « financement de démarrage » pour des initiatives novatrices et de pointe. Les projets prioritaires, qui sont déterminés par les Etats Membres en concertation avec les bureaux de l'OIM du monde entier, visent à renforcer les pratiques de gestion des migrations et à promouvoir des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine.

APPUI AUX INTERVENTIONS D'URGENCE

CADRE OPERATIONNEL EN CAS DE CRISE MIGRATOIRE

Le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (COCM) est un outil analytique et opérationnel qui indique comment l'OIM aide ses Etats Membres et ses partenaires à mieux se préparer et répondre à une crise migratoire, et à se relever d'une telle crise.

COORDINATION ET GESTION DES CAMPS

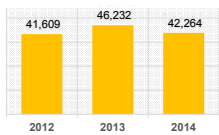
L'OIM dirige le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle et met en œuvre des activités connexes. Le groupe sectoriel de la gestion et de la coordination des camps a formulé des directives et a renforcé les capacités par des formations assurées à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Des stratégies novatrices sont suivies pour gérer les personnes déplacées dans le cadre de partenariats stratégiques noués avec des organismes des Nations Unies, les autorités nationales et le secteur privé.

SUIVI DES DEPLACEMENTS

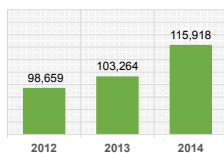
Le système de suivi des déplacements de l'OIM, appelé Matrice de suivi des déplacements, est de plus en plus considéré par les acteurs humanitaires comme un outil opérationnel indispensable pour coordonner et fournir l'aide humanitaire.

STATISTIQUES CLES

Retours volontaires assistés

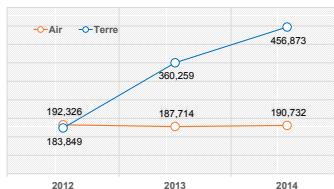


Aide durant le transit



Mouvements à l'échelle mondiale

Réfugiés et migrants bénéficiant d'une aide au transport aérien ou terrestre fournie par l'OIM

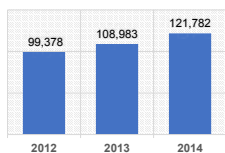


Interventions d'urgence de grande envergure actuellement menées par l'OIM

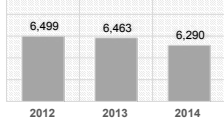
1. République centrafricaine
2. Riposte à la crise de l'Ebola (Libéria, Sierra Leone, Guinée)
3. Iraq
4. Réponse à la crise syrienne (régionale)
5. Réponse à la crise nigériane (régionale)
6. Soudan du Sud (régionale)
7. Yémen

Mars 2015

Aide à la réinstallation

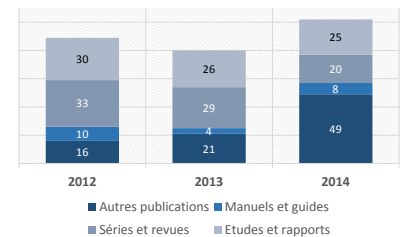


Mouvements liés à la lutte contre la traite



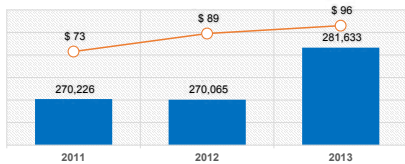
Publications

Publications de l'OIM par catégorie



Migration et santé

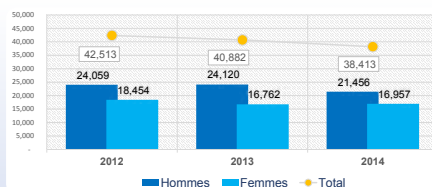
Evaluations sanitaires de tous les migrants et total des dépenses de santé



(Juillet 2014)

Formation des migrants

Bénéficiaires formés par l'OIM à l'échelle mondiale



* Notes :

1. Les séries comprennent les profils migratoires, les séries Migration Research (MRS) et Droit international de la migration (DIM), et les « Livres rouges » sur le Dialogue international sur la migration (IDM).
2. Les revues sont, entre autres, Migration Policy Practice (MPP) et International Migration (IMJ).
3. Les autres publications comprennent les publications phares, des livres, des périodiques, des bulletins d'information, des brochures et des fiches d'information.
4. Les publications traduites en espagnol et en français sont comprises dans les chiffres susmentionnés.

Les migrations sont inévitables, nécessaires et souhaitables – dès lors qu'elles sont bien gérées.

Les migrations sont **inévitables**, notamment à cause de facteurs démographiques, économiques et environnementaux.

Les migrations sont **nécessaires** pour répondre aux demandes de main d'œuvre et garantir la disponibilité des compétences ainsi que la vitalité des économies et des sociétés.

Les migrations sont **souhaitables** pour les migrants comme pour les populations d'accueil – dès lors qu'elles sont gérées avec humanité et équité comme un moyen de réalisation du potentiel humain.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

« L'Agence des migrations »